



## Panne de chaudiere pas reparation

Par **christel**, le **09/01/2008** à **12:30**

nous somme locataire, nous payon sur le loyer des frais d entretien de chaudiere.  
voila, [s]**depuis le 31 decembre** [/s]2007 nous avons appele l organisme pour leur signaler la fuite. pas d eau chaude  
le tehnicien est venue [s]le jeudi 3 janvier 2008[/s]. pour constater la panne  
sa viendrai du ballon d eau chaud  
il nous a donné une astuce afin d avoir de l eau chaud continuellemnt. mais le probleme c  
que sa fuit autant j ai mis un bac pour recupere l eau.on appele [s]le vendredi 4 janvier [/s]la  
societe pour un 2 eme rendez le rendez vous etait fixé le [s]mardi 8 janvie 2008 [/s]. ils sont  
pas venue reparere la chaudiere. nous avons retelephone a la societe de la chaudiere  
repondeur  
on a une fuite d eau , je pense la note d eau va etre chere. comment faire valoir mes droit